



Conseil économique et social

Distr. générale
13 janvier 2017

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de l'énergie

Première session

Bangkok, 17-19 janvier 2017

Point 8 de l'ordre du jour provisoire *

Examen de l'orientation future du sous-programme

Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017**

Note du secrétariat***

Résumé

En 2015, l'Assemblée générale a approuvé la mise en place du sous-programme 9 sur l'énergie. Le cadre stratégique et le programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017 ont par la suite été examinés et approuvés par le Comité du programme et de la coordination (CPC) en 2016.

Auparavant, les activités relatives à l'énergie faisaient partie intégrante du sous-programme 4 de la CESAP, consacré à l'environnement et au développement, en vue de faciliter la réalisation des objectifs convenus sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Les activités relatives à l'énergie ont été menées au titre du sous-programme 4 jusqu'à l'approbation officielle par le CPC du sous-programme sur l'énergie, qui a pour but de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif numéro 7. Ce sous-programme s'intéresse également à la promotion de la connectivité énergétique à l'appui des objectifs de développement durable. La Division de l'énergie a été ensuite créée en août 2016.

Le présent document met en lumière les principales activités menées par la nouvelle Division de l'énergie, afin que les États membres donnent des indications quant à l'orientation de ses travaux et à ses domaines d'action prioritaires. Il comporte deux parties, la première consacrée aux principales activités exécutées en 2015 et 2016, et la seconde sur les activités prévues en 2017 et au-delà. Un document distinct sur les résultats obtenus sera élaboré et présenté à la Commission à sa soixante-treizième session en 2017.

* E/ESCAP/CE(1)/L.1/Rev.1.

** Le présent document est publié sans avoir été soumis au service de l'édition.

*** La présentation tardive de la présente note est due à la nécessité de mener des recherches approfondies et des consultations internes.

Réalisation de l'objectif de développement durable numéro 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

A. Partenariat public-privé en faveur des pauvres: élargir l'accès aux services énergétiques

1. Si l'on veut réaliser l'objectif numéro 7, il est essentiel de financer l'accès énergétique. Les investissements à cet effet sont très insuffisants dans la région Asie-Pacifique. La majorité des fonds nécessaires sont destinés à développer la production d'électricité ainsi que les infrastructures de transmission et de distribution d'électricité en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique.

2. Les ressources publiques ne suffiront pas à elles seules à combler le déficit de financement enregistré dans la région Asie-Pacifique. Les fonds accordés par les institutions financières internationales et le secteur privé joueront un rôle primordial, les financements du secteur public faisant office de catalyseur. Bon nombre de pays de la région doivent encore mettre en place des politiques, législations, réglementations et incitations propres à attirer ces financements ainsi qu'à réduire au minimum les risques, à mobiliser les micro-financements et à appuyer la démonstration de technologies.

3. Les partenariats public-privé novateurs, s'ils sont bien structurés, peuvent constituer une solution durable pour l'accès énergétique. Il est nécessaire de doter les États membres des capacités nécessaires, car la préparation et la négociation de ce type de projets sont complexes. La CESAP a mis en place un programme de renforcement des capacités en matière de partenariats public-privé en faveur des pauvres, destiné à aider les États membres à accroître le financement des activités relatives à l'accès énergétique. Dans ce cadre, les collectivités, en tant que parties prenantes, sont encouragées à participer aux consultations sur la technologie appropriée, les modèles d'activité, la tarification et la collecte des paiements ainsi que l'exploitation et l'entretien des systèmes. Le but est d'inciter le secteur privé à s'engager dans des projets relatifs à l'accès énergétique en tant qu'investisseur, promoteur et partie prenante, les gouvernements menant des politiques propices à la transposition et à l'intensification des projets.

4. En 2004, la CESAP a lancé un projet visant à promouvoir le partenariat public-privé en faveur des pauvres et a mené un projet pilote à Cinta Mekar (Indonésie) portant sur la construction d'une microcentrale hydroélectrique d'une puissance de 125kW. Ce projet pilote avait pour but de découvrir si les entrepreneurs sociaux étaient disposés à investir dans des centrales électriques au niveau local destinées à améliorer les services énergétiques offerts aux communautés n'ayant pas accès à l'électricité. Le « People Centered Business and Economics Institute » (IBEKA) a joué un rôle important dans la mobilisation de la communauté de Cinta Mekar en vue de créer une coopérative appartenant aux membres de la communauté et au secteur privé. La centrale électrique fonctionne depuis plus de 12 ans, ce qui laisse penser que son exploitation sera durable.

5. S'inspirant de ce succès, la CESAP, avec l'aide financière du Compte de l'ONU pour le développement et du Fonds international de développement agricole (FIDA), a entrepris d'exécuter trois autres projets pilotes, au Népal et en République démocratique populaire lao.

6. Au Népal, une mini-centrale solaire a été installée, qui alimente une centaine de foyers. Un autre projet est en cours de construction, qui utilisera un système polyvalent de pompes solaires pour l'irrigation et l'approvisionnement en eau potable. En République démocratique populaire lao, une microcentrale hydroélectrique est en cours de construction (pour l'eau d'irrigation et à usage domestique).

7. Les principales constatations dégagées de ces projets pilotes peuvent être résumées comme suit:

1) Pour accroître la viabilité des partenariats public-privé en faveur des pauvres et réduire les risques qu'ils présentent pour les investissements, il est nécessaire de mieux intégrer l'utilisation de l'énergie à des fins productives.

2) Pour garantir que les membres marginalisés de la communauté profitent des bienfaits apportés par la centrale électrique, il faut s'assurer de la mobilisation effective de tous.

3) Il est nécessaire de mettre en place une stratégie nationale intégrée pour l'électrification des zones rurales, qui associe expansion du réseau et bonne répartition des systèmes énergétiques.

4) Il convient d'évaluer sur le long terme les projets pilotes avant de les exécuter à plus grande échelle.

8. Tant au Népal qu'en République démocratique populaire lao, le projet a été l'occasion de passer en revue les politiques existantes à l'appui de la reproductibilité des partenariats public-privé en faveur des pauvres. Au Népal, la politique de subvention des énergies renouvelables a été élargie pour inclure la technologie solaire et fournir au secteur privé des prêts directs destinés au développement de mini-centrales solaires. Actuellement, le Gouvernement étudie la possibilité d'adopter la même approche s'agissant des ressources financières fournies au titre de la lutte contre le changement climatique.

9. Lors d'un atelier tenu à Katmandou sur le financement de l'action climatique, auquel ont participé le PNUE et le Fonds vert pour le climat, des experts du Népal, de la République démocratique populaire lao et de l'Indonésie ont étudié les possibilités de concevoir des projets fondés sur les partenariats public-privé en faveur des pauvres, en s'intéressant en particulier à l'accès au Fonds vert pour le climat. Les experts ont relevé qu'il était important et nécessaire d'insister sur les effets positifs des projets en matière de lutte contre le changement climatique, en plus de leurs bienfaits pour le développement.

B. La connectivité énergétique au service de la coopération et de l'intégration économiques régionales

10. Dans le cadre de la résolution 70/1 de la CESAP, intitulée « Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique », le secrétariat a effectué d'autres études approfondies en vue de proposer une vision et des stratégies permettant de promouvoir une infrastructure énergétique ininterrompue. La demande énergétique de la région Asie-Pacifique devrait pratiquement doubler entre 2010 et 2035, et l'accès à des services énergétiques fiables et adéquats restera donc au cœur des actions pour les décennies à venir. Il est prévu que la région absorbe plus de 40 % des investissements cumulés dans le secteur énergétique jusqu'en 2040, chiffrés à

68 billions de dollars É.-U. C'est pourquoi le secrétariat a établi un rapport fondé sur deux réunions de groupes d'experts tenues en 2015, qui a été publié en 2016. Intitulé *Towards a sustainable future – Energy connectivity in Asia and the Pacific*, ce rapport étudie les possibilités de connectivité énergétique dans la région afin de satisfaire aux objectifs plus larges relatifs à l'énergie dans le cadre du développement durable.

11. Ce rapport met en évidence les liens entre connectivité énergétique, sécurité énergétique et développement durable en s'intéressant aux problèmes qui se posent si l'on veut répondre à la demande d'énergie croissante tout en s'assurant que les progrès en la matière sont conformes au Programme de développement durable pour ce qui est de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de l'accès à l'énergie. Le rapport met en lumière les solutions possibles et les mesures prises; il présente en outre un mécanisme qui permettrait de s'attaquer aux multiples problèmes dans le secteur de l'énergie et souligne le rôle de la coopération régionale et de la connectivité énergétique à cet égard.

12. Sur la base du rapport, le secrétariat continue d'étudier les moyens de promouvoir la connectivité énergétique dans les différentes sous-régions. En ce qui concerne l'Asie du Sud-Est, le secrétariat prévoit de travailler en coopération avec le Centre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour l'énergie et d'organiser un atelier pour déterminer les éventuelles solutions aux problèmes qui se posent dans la sous-région, lesquelles pourraient s'appliquer également à d'autres sous-régions, notamment l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. Il est prévu que cet atelier se tiende en 2017, sous réserve de la disponibilité de fonds.

13. En ce qui concerne l'Asie du Nord et centrale, le secrétariat a organisé un atelier sur les défis et les perspectives de la coopération régionale et du commerce en matière d'électricité en Asie centrale et dans le Caucase, qui s'est tenu à Bakou en novembre 2016. Les experts qui ont participé à l'atelier ont noté que les pays de l'Asie du Nord et centrale en étaient à divers stades de libéralisation du marché, plusieurs d'entre eux étant en situation de monopole tandis que d'autres s'attachaient à la libéralisation et au dégroupage du marché. Par conséquent, on ne savait pas encore si les réformes allaient redessiner les marchés de manière uniforme dans tous les pays, ce qui leur permettrait de renforcer efficacement le commerce transfrontière de l'énergie électrique et d'avoir davantage accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

14. Les experts ont relevé par ailleurs la nécessité de poursuivre les concertations entre spécialistes, entreprises privées et administration afin de mieux intégrer les plans nationaux de développement du secteur énergétique dans le cadre régional commun de développement des infrastructures, de manière à ce que l'exécution de projets concurrents soit complémentaire, dans un souci de synergie et d'équilibre entre les intérêts des pays.

15. S'agissant du développement des sources d'énergies renouvelables en Asie centrale et dans le Caucase, les experts se sont déclarés favorables à l'initiative visant à établir un atlas des énergies renouvelables suivant la classification commune dans ce domaine. Il convient d'étudier les possibilités de coopération technique et de susciter une prise de conscience au niveau local en ce qui concerne la fabrication et le bon étiquetage du matériel. Enfin, les experts sont convenus qu'il était nécessaire de définir des solutions générales dans le domaine des énergies renouvelables, qui pourraient être appliquées pour assurer l'accès des ménages ruraux à l'énergie électrique. Parallèlement, la distribution d'électricité doit être viable

sur le plan économique et adaptée à la situation locale. La part de l'hydroélectricité étant relativement élevée dans le bouquet énergétique de la région, la brusque accélération du développement des énergies renouvelables à n'importe quel prix est inutile et pourrait même avoir des répercussions économiques négatives.

16. En vue de promouvoir le développement de la connectivité énergétique de la région, la CESAP a conclu des mémorandums d'entente avec deux institutions, à savoir le Conseil de l'énergie électrique de la Communauté d'États indépendants et l'Organisation pour le développement et la coopération mondiale en matière d'interconnexion énergétique. Au cours des prochaines années, la collaboration avec ces institutions permettra de mener des analyses et des études de faisabilité préalables ainsi que de mener des concertations entre les décideurs pour promouvoir la connectivité énergétique de la région. Il est notamment prévu d'élaborer une feuille de route sur l'interconnexion des réseaux électriques en Asie, grâce à une étude approfondie et à des consultations avec les États membres.

C. Rapport sur les tendances régionales en matière énergétique pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (éditions 2015 et 2016)

17. À l'appui de la mise en œuvre des décisions du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie, tenu en 2013, le *Rapport sur les tendances régionales en matière énergétique pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique* est publié pour accélérer la mise en commun du savoir dans la région; la publication permet aux États membres de faire part de leur expérience en citant des études de cas dans le domaine de l'énergie et du développement de ce secteur à l'avenir. En 2015, le *Rapport sur les tendances régionales* était axé sur les thèmes suivants: a) la situation et les tendances dans le domaine de l'énergie en Asie et dans le Pacifique; b) l'intégration du secteur des énergies renouvelables dans les réseaux d'approvisionnement en électricité; et c) la promotion de technologies utilisant le charbon à haut rendement et peu polluantes pour la production d'électricité. En 2016, le *Rapport sur les tendances régionales* s'est intéressé aux sujets ci-après: a) la situation et les tendances dans le domaine de l'énergie en Asie et dans le Pacifique; b) le commerce transfrontière de l'énergie électrique pour accroître le caractère durable du secteur et la connectivité régionale; c) l'élaboration de politiques propices à l'accès plus large aux services énergétiques; et d) l'énergie durable – le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action régional du Forum Asie-Pacifique de l'énergie. Les deux publications peuvent être consultées sur le site Web de la CESAP.

18. À la soixante-douzième session de la Commission, les États membres ont décidé de mener une étude thématique sur la coopération régionale pour l'énergie durable qui engloberait l'édition 2017 du *Rapport sur les tendances régionales*.

D. Portail Asie-Pacifique de l'énergie

19. Le Portail Asie-Pacifique de l'énergie est l'un des mécanismes mis en place pour faciliter la mise en œuvre des résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie. Il permet d'accéder librement aux données sur l'énergie ainsi qu'à des informations sur les politiques et les infrastructures. Il aide à recenser les tendances et à effectuer une analyse rapide des données grâce à la visualisation des données et au recoupement des politiques, permettant ainsi aux responsables des politiques énergétiques de la région

Asie-Pacifique de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Le Portail permet en outre de retrouver les données et les politiques, de faire des recherches à leur sujet et de les analyser aux fins des initiatives régionales et mondiales.

20. Le Portail comprend des données recueillies auprès de plus de 200 sources différentes, parmi lesquels UNDATA, la Base de données statistiques de l'ONU sur le commerce des marchandises, la Banque mondiale, l'Agence internationale de l'énergie, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, Bloomberg et l'Agence d'information des États-Unis sur l'énergie. Il contient aussi plus de 2 600 documents sur les politiques et programmes. Au titre de la carte des infrastructures, plus de 3 900 centrales électriques ont été cartographiées.

21. La CESAP continuera d'actualiser les données, les politiques et la carte des infrastructures. Le Portail peut être consulté à l'adresse suivante: <http://asiapacificenergy.org>.

E. Collaboration avec le Groupe des Vingt (G20)

22. Pour faciliter la réalisation de la cible 7.1 énoncée dans les objectifs de développement durable, la CESAP a travaillé en étroite coopération avec le G20, à l'occasion de la présidence du Groupe par la Chine en 2016, en vue de l'élaboration du document intitulé *Enhancing Energy Access in Asia and the Pacific: Key Challenges and G20 Voluntary Collaboration Action Plan*. Dans la feuille de route, les investissements, le financement, l'innovation, le renforcement des capacités institutionnelles et la mise en place d'un marché viable pour les nouveaux projets sont reconnus comme des défis majeurs à surmonter pour parvenir à l'accès de tous aux services énergétiques en Asie et dans le Pacifique. Il est reconnu en outre que les solutions technologiques devront être adaptées de manière à utiliser toutes les sources d'énergie disponibles à l'échelon local.

23. La CESAP a également collaboré avec le Gouvernement singapourien à l'occasion de la Semaine internationale de l'énergie de Singapour, en organisant conjointement le Forum sur l'accès à l'énergie, qui avait pour thème « Powering Development in Asia and the Pacific based on the Action Plan adopted by the G20 ».

Activités prévues en 2017 et au-delà

24. La CESAP continuera d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif numéro 7, « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable », par le biais des projets/domaines d'action suivants:

25. Dixième tranche du Compte de l'ONU pour le développement: le secrétariat mettra en œuvre des politiques fondées sur les connaissances factuelles pour l'exploitation durable des ressources naturelles de la région Asie-Pacifique. Dans le cadre du Portail Asie-Pacifique de l'énergie conçu pour appuyer la mise en œuvre des décisions du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie, la CESAP travaillera avec certains pays de la région pour aligner les politiques énergétiques nationales, facilitant ainsi la réalisation de l'objectif numéro 7 des objectifs de développement durable. Le projet vise à renforcer les capacités des décideurs de la région Asie-Pacifique à élaborer des politiques et des plans reposant sur des données factuelles aux fins de l'exploitation durable des ressources naturelles aux niveaux national et régional. Ce projet sera exécuté de 2016 à 2019.

26. Le Gouvernement russe a généreusement appuyé les efforts du secrétariat visant à mettre en œuvre les décisions du Forum Asie-Pacifique de l'énergie tenu en 2013 au titre d'un projet quinquennal. Ce projet doit aider les États membres à appliquer le Plan d'action régional du Forum en mettant en place et en continuant de développer une plateforme qui servira d'assise à la concertation permanente et à la coopération.

27. En 2016-2017, le Mécanisme de soutien à l'application du Forum Asie-Pacifique de l'énergie continuera d'être développé et renforcé au titre du projet, afin de fournir un cadre solide aux États membres de la CESAP, au secrétariat et aux partenaires de développement, ce qui leur permettra de mettre en œuvre les décisions du Forum Asie-Pacifique de l'énergie et de définir un programme clair et pertinent en prévision du deuxième Forum, qui sera organisé en 2018. Ce projet contribuera aux efforts du secrétariat visant à aider les États membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à réaliser en particulier l'objectif numéro 7. Les activités du tout nouveau Comité de l'énergie dans l'appareil subsidiaire de la Commission détermineront de manière décisive le succès du projet.

28. Avec l'appui de l'Organisation pour le développement et la coopération mondiale en matière d'interconnexion énergétique, le secrétariat entreprendra des études visant à recenser des solutions pratiques permettant de promouvoir le commerce transfrontière de l'énergie électrique en Asie. Ce projet devrait démarrer en 2017. Son principal objectif sera d'accroître la part des énergies renouvelables en suscitant un large consensus parmi les États membres pour promouvoir durablement le commerce de l'énergie électrique et l'interconnexion en facilitant les consultations bilatérales et multilatérales et en effectuant des études conjointes pour s'attaquer aux préoccupations et aux problèmes communs. Ce projet sera exécuté en 2017 et 2018.

29. Le Comité souhaitera peut-être donner des indications au secrétariat sur les principaux domaines présentant un intérêt pour les États membres en ce qui concerne la poursuite de l'élaboration d'activités et de projets au titre du programme.